

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'An Deux Mille Onze, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2011

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. BERNARD P. BILLY J. HAY P. TAILLEFAIT C. LECOMTE JP. MERCERON A. GARNIER C.

ABSENTS EXCUSES : MAIRÉ E.

ABSENTS : /

Procuration de Mme Evelyn MAIRÉ à M. Patrice GAUTHIER.

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION POUR LANCEMENT DE LA REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec M. VIEIRA-XUFRE de la Direction départementale des Territoires (DDT) au sujet du Plan local d'urbanisme de Boismé (P.L.U.). Une modification serait suffisante. Dans le cas d'une révision, il faudrait entreprendre un diagnostic environnemental qui aurait une durée de 2 ans et entraînerait un surcoût pour la commune.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la future communauté d'agglomération, il y aurait obligation d'avoir un SCOT. Dans le cadre de ce SCOT, est comprise l'étude environnementale.

Il est donc proposé de faire une modification du PLU afin de permettre la construction de maisons à étage en cas de mitoyenneté (enlever l'alinéa qui limite à 3 mètres).

D'autre part, la zone humide sera mise en zone N pour la protéger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte le principe de cette modification de PLU.

Monsieur le Maire propose de constituer une commission PLU afin de réfléchir sur les différents points pouvant être revus lors de cette modification. Sont désignés : M. Jérôme BILLY, M. André GIRET, Mme Anita MERCERON, M. Yves MORIN, M. François GINGREAU, Mme Sylvie OUDRY. Réunion est fixée le Mardi 4 octobre à 20 h 00.

2. DELIBERATION POUR CONCEPTION DES REPAS DE LA CANTINE CM20110928-001

Suite à la réunion du 31 août dernier, Monsieur le maire propose de reconsidérer la décision concernant la cantine. Proposition est faite de prendre les repas livrés jusqu'en juillet 2012 et de faire le bilan pour voir ce qui peut être fait par la suite.

Après vote, on obtient 7 voix pour la livraison et 7 voix pour l'embauche d'un cuisinier. Monsieur le Maire décide de passer par une livraison des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire puis de revoir cette question en avril-mai pour l'année scolaire 2012/2013 après avoir fait le bilan de cette expérimentation. Une consultation va donc être lancée pour la fourniture des repas à partir du 1^{er} décembre 2011. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. DELIBERATION POUR EXTENSIONS ELECTRIQUES CM20110928-002

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu deux dossiers pour des extensions électriques en vue de la construction de 2 nouvelles habitations :

- l'une est située à la Bourrelière pour un permis de construire. La distance de l'équipement est de 74 mètres. Le coût total des travaux d'extension est de 7980.20 € soit 9544.32 € TTC. La

contribution syndicale de la Commune s'élève à **1436.44 € net** (soit 30 % de la contribution du SIEDS qui participe à hauteur de 4788.12 € HT).

- l'autre est située à la Guirère pour une demande de certificat d'urbanisme. La distance de l'équipement est de 80 mètres. Le coût total des travaux d'extension est de 8474.00 € soit 10 134.90 € TTC. La contribution syndicale de la commune s'élève à **1525.32 € net** (soit 30% de la contribution du SIEDS qui participe à hauteur de 5084.40 € HT).

Monsieur le Maire propose d'accepter les deux extensions car la construction de deux nouvelles maisons va entraîner de nouvelles recettes fiscales pour l'avenir. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, acceptent ces deux extensions électriques.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Motocross :** 2 repas offerts : M. Eric DIGUET et M. François GINGREAU iront y manger.
- **DELIBERATION POUR COMPOSITION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU THOUARET CM20110928-003**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du Syndicat intercommunal du Bassin du Thouaret pour la mise en place du nouveau « Contrat Territorial en Milieu Aquatique (CTMA) ».

Il demande à chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret de bien vouloir désigner des personnes qui composeront le groupe de travail. Ce groupe de travail étudiera des propositions d'actions sur les ouvrages afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau exigé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le groupe de travail sera composé de :

- 3 représentants de la pêche.
- 2 élus titulaires de la Commune.
- 1 élu suppléant de la commune.
- 2 élus du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret.
- Des propriétaires des ouvrages ou d'ancrages d'ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de nommer en tant que :

- **Représentants de la pêche :**
 - M. Fabrice TALBOT La Guirère 79300 BOISME
 - M. René MERCERON Brialeau 79300 BOISME
 - M. Ante MARIC La Lande 79300 BOISME
- **Elus titulaires de la Commune :**
 - M. Christian GARNIER La Jussandière 79300 BOISME
 - M. Patrick HAY 16 rue des Terres Rouges 79300 BOISME
- **Elu suppléant de la Commune :**
 - M. André GIRET Le Puy Chevrier 79300 BOISME

- **Elus du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret :**
 - M. Jean-Pierre LECOMTE La Basse Tonnière 79300 BOISME
 - M. Patrice BERNARD l'Espoir 79300 BOISME

- **Propriétaires des ouvrages ou d'ancrages d'ouvrages :**
 - Mme Maryse COURJAUD La Jaunelière 79300 BOISME pour la Jaunelière
 - M. Jacques BONNET Le Moulin de la Guirère 79300 BOISME pour le Moulin de la Guirère
 - M. Joël GUITTON 4 rue de la Rochejacquelin 79300 BOISME pour le Bas Gourneau
 - M. Gérard RAMBAULT Le Moulin Breton 79300 BOISME pour le Moulin Breton
 - M. Joël MIMAULT Les Guittérières 79300 BOISME pour le Moulin des Guittérières
 - M. Théophile MOREAU Le Poiron 79300 BOISME pour le Moulin aux Grains
 - M. Michel MORIN Le Moulin aux Grains 79300 BOISME pour le Moulin aux Grains
 - Pas de propriétaires recensés pour le Moulin de Chenully.

- **DELIBERATION CONVENTION AIDES AUX LOISIRS 2011 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CM20110928-004**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la nouvelle convention pour les aides aux loisirs 2011 de la Caisse d'allocations familiales. Cette convention a pour but de permettre aux familles modestes de bénéficier d'aides pour l'accueil de loisirs sans hébergement des petites vacances scolaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de reconduire cette convention qui s'applique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- **Lescure Musique :** adresse un grand merci au Conseil Municipal. En revanche, Monsieur le Maire informe que la musique ne sera plus présente pour le 8 mai et le 11 novembre. Ils fourniront certainement un CD. Certains élus rappellent que les conditions de la subvention étaient que la Musique soit présente ces jours-là ainsi que pour la Kermesse des écoles. Courrier pour leur rappeler ?
- **Départ du Père Jean MARCHAND :** le prêtre de Bressuire viendra de temps en temps. Invitation au pot de départ par la Paroisse dimanche prochain.
- **VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX CM20110928-005**

Le CNFPT indique que les cotisations vont baisser de 10%. Cependant, les formations gratuites jusqu'alors risquent de devenir payantes.

L'Assemblée délibérante de la Commune de Boismé réunie le 28 septembre 2011, (après vote 9 pour, 2 contre et 2 abstentions) demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents.

- **TRANSPORT PISCINE OU PATINOIRE** : tarif 3.50 € pour transport à Bressuire donnerait accès soit à la piscine, soit à la patinoire pendant les petites vacances. Cela va être proposé au Conseil Communautaire.
- **Association des Maires** : Congrès des Maires les 22, 23, 24 novembre prochain.
- **Invitation CCI** : le 5 octobre pour la semaine du Commerce
- **Contrat IRIS de Séolis** : concerne l'entretien de l'éclairage public. Actuellement entretien au coup par coup par la CETP. Cela coûterait 3400 € l'année (1692 € tous les 6 mois). Remise à niveau pour un coût de 2800 €. Il faudrait regarder combien cela coûtait auparavant. Si la commune souscrivait à cette formule, on bénéficierait de la gestion et de l'historique par informatique. Proposition de contacter l'entreprise GUILLOTEAU pour l'entretien de l'éclairage (ex-entreprise GODRIE). Proposition d'éteindre l'éclairage à 23 heures. A revoir à la prochaine réunion.
- **Logiciel Multifacturation** : A voir à la prochaine réunion.
- **Dénomination espace-enfance** : status quo
- **Marché fermier** : Suite à la réunion publique, une réunion est fixée le 7 octobre pour le lancement d'une AMAP. Concernant un marché fermier, il faudrait voir pour un système de commandes préalable.

Séance levée à 22 h 55 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,